

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LPG SYSTEMS



1. CLAUSE GENERALE

Par **Client**, il conviendra d'entendre la personne physique et/ou morale qui a signé un bon de commande de LPG SYSTEMS (ci-après « LPG »), ou qui a passé commande auprès de LPG par tout autre moyen.

Le fait pour le Client de signer le bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV). Aucune condition particulière ni condition générale d'achat (CGA) ne peut, sauf acceptation préalable et écrite de LPG, prévaloir sur les présentes CGV.

Toute condition contraire posée par le Client et figurant notamment dans ses CGA ou dans tout autre document sera donc inopposable à LPG, sauf accord exprès, quel que soit le moment où ladite condition aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait pour LPG de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque clause des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Par **BIEN**, il convient d'entendre ci-après les appareils, pièces détachées, consommables, produits minceur et anti-âge LPG® et plus largement toute marchandise commercialisée par LPG.

Sauf dérogation particulière acceptée par la Direction Commerciale de LPG, les ventes sont effectuées au prix catalogue en vigueur. **Les BIENS sont achetés par le Client sous la seule responsabilité du Client, lequel déclare remplir les éventuelles conditions légales ou réglementaires pour utiliser le BIEN.**

Le Client reconnaît avoir été informé par LPG des caractéristiques techniques (poids et encombrement notamment) des appareils LPG et s'est assuré que le lieu d'installation desdits appareils convient à une utilisation conforme à leur destination.

LPG décline toute responsabilité en cas de revente par le Client d'appareil(s) non révisé(s) par LPG et/ou en cas de revente à un tiers (i) qui n'aurait pas suivi la Formation Initiale LPG visée à l'article 8 ci-après et/ou (ii) qui ne disposerait pas des compétences professionnelles nécessaires pour utiliser l'appareil. Dans tous les cas de transfert de propriété à un tiers, le Client s'engage à communiquer les noms et coordonnées dudit tiers à LPG avec l'accord de celui-ci.

2. FORMATION DU CONTRAT DE VENTE

La signature par le Client d'un bon de commande ou la saisie par LPG de la commande passée par le Client par tout autre moyen que le bon de commande vaut vente, laquelle est conclue sous la condition suspensive de sa validation par la Direction Commerciale de LPG. Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord de LPG. Les enregistrements informatiques conservés par LPG constituent la preuve des obligations contractuelles du Client et de LPG.

3. LIVRAISON - TRANSPORT

Le transport des Biens, pour une livraison standard, s'effectue à la charge et aux frais de LPG, sauf convention contraire entre les parties.

En cas d'accessibilité délicate ou difficile pour la livraison des Biens, des frais supplémentaires pourront être facturés au Client.

L'intervention de LPG dans l'exécution du transport ou dans le choix du transporteur ne peut en aucun cas donner à LPG la qualité et/ou les responsabilités de transporteur ou de commissionnaire de transport. **Le Client est informé qu'il a seule qualité pour faire toute réserve le jour de la livraison et pour agir éventuellement contre le transporteur dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur.**

La livraison est effectuée à l'adresse figurant sur le bon de commande ou communiquée lors de la commande. La livraison comporte les prestations de déballage, de récupération éventuelle des emballages ainsi que d'installation de l'appareil prêt à brancher.

La date de livraison est donnée à titre indicatif. Aussi, un retard de livraison, quelle qu'en soit la durée, ne peut en aucun cas justifier ni une annulation de la commande, ni une demande d'indemnisation quelconque, notamment à raison d'un préjudice résultant dudit retard.

Le transfert des risques aux Biens intervient au moment de la livraison à l'adresse indiquée sur le bon de commande. A partir de la livraison, le Client assume l'entière responsabilité des dommages pouvant survenir aux Biens.

4. PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT - PENALITES - REMISES

Les prix des Biens sont stipulés dans les bons de commande en hors taxes et en euros.

Sauf stipulation contraire, le Client s'engage à payer le montant total de sa commande :

- D'avance pour les Appareils,
- À réception pour les autres Biens.

Les factures de LPG sont payables en Euros au siège de LPG.

En cas de retard de paiement par rapport à l'échéance figurant sur la facture et conformément à l'article L.441-10 du Code de Commerce : (i) les sommes dues seront majorées d'une pénalité de retard (3 x taux d'intérêt légal) et porteront intérêt, et (ii) une indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement sera exigée.

Le retard de paiement de tout ou partie d'une facture rend exigible le paiement des autres factures non encore acquittées et LPG se réserve le droit de résilier ou suspendre l'exécution de toute commande en cours et/ou de toute prestation, notamment d'entretien. Le Client pourra bénéficier de remises, en fonction des quantités achetées.

5. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

LPG RESTE PROPRIETAIRE DES BIENS VENDUS JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX TANT EN ACCESSOIRES QU'EN PRINCIPAL ET INTERETS. NEANMOINS, LE TRANSFERT DES RISQUES AU CLIENT INTERVIENT DES LA REMISE DU BIEN AU TRANSPORTEUR. LE CLIENT S'OBLIGE EN CONSEQUENCE A FAIRE ASSURER, A SES FRAIS, LE BIEN AU PROFIT DE LPG. EN CAS DE DEPOSSESSION OU REVENTE DU BIEN AVANT PAIEMENT INTEGRAL DE SON PRIX, LE CLIENT CEDE A LPG TOUTES LES CREANCES NEES A SON PROFIT DE CETTE DEPOSSESSION OU REVENTE A UN TIERS. EN CAS DE NON-PAIEMENT POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT ET APRES UNE MISE EN DEMEURE PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION RESTEE INFRUCTUEUSE PENDANT HUIT (8) JOURS, LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE SERA MISE EN ŒUVRE PAR LPG. EN EXECUTION DE LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE, LE CLIENT AUTORISE D'ORES ET DEJA LPG A PENETRER SUR LES LIEUX DE L'EXPLOITATION EN VUE DE PROCEDER A L'ENLEVEMENT DU BIEN. UN PROCES-VERBAL D'ENLEVEMENT DU BIEN SERA SIGNE ENTRE LE CLIENT ET LPG. EN CAS DE REFUS D'AUTORISATION DE LA PART DU CLIENT DE LAISSER PENETRER LPG DANS LES LIEUX D'EXPLOITATION, LPG AURA LA POSSIBILITE DE SOLLICITER PAR VOIE DE SIMPLE REQUETE PRESENTEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL COMPETENT, L'AUTORISATION DE PENETRER DANS LES LIEUX ET DE PROCEDER A L'ENLEVEMENT DUDIT BIEN. DES LA PRISE DE POSSESSION DU BIEN PAR LPG, LE CONTRAT DE VENTE SERA RESILIE DE PLEIN DROIT POUR MANQUEMENT DU CLIENT A UNE OBLIGATION ESSENTIELLE. LES SOMMES DEJA VERSEES A LPG LUI RESTENT ACQUISES AU TITRE DU DEDOMMAGEMENT CAUSE PAR L'INEXECUTION FAUTIVE DU CONTRAT PAR LE CLIENT.

6. GARANTIE

6.1. Garantie sur les appareils : En plus de la garantie légale dont bénéficie le Client en vertu des articles 1626 et suivants et 1641 et suivants du Code Civil, LPG garantit le Client, acheteur d'un appareil LPG® neuf contre tout défaut de conception ou de fabrication pendant une durée de deux (2) ans, ou 1000 heures d'utilisation, à compter de la date de facturation (la plus courte des durées sera retenue). Les appareils d'occasion sont garantis un (1) an. Si un appareil acheté neuf devait être revendu, la garantie initiale sera transférée vers l'acquéreur dudit appareil pour la durée restant à courir à condition que LPG ait été informé par écrit de la cession intervenue.

Au titre de la garantie, LPG s'engage à échanger ou à réparer gratuitement toute pièce reconnue par elle défectueuse, sans que toutefois l'échange complet de l'appareil puisse être exigé. Les frais éventuels (déplacement d'un technicien, envoi, transport) pour l'aller et le retour de l'appareil et/ou des pièces détachées sont à la charge du Client. Les échanges et réparations au titre de la garantie causant ou non une immobilisation de l'appareil ne peuvent en aucun cas avoir pour effet d'en prolonger la durée. Les pièces remplacées deviennent la propriété de LPG. Aucune indemnité ne pourra être accordée pour privation de jouissance.

6.2. Garantie sur les pièces détachées et sur les réparations : LPG garantit chaque pièce détachée pour une durée de six (6) mois qui débute à compter de la date de facturation de ladite pièce. La présente garantie n'a ni pour objet ni pour effet de prolonger la garantie contractuelle sur l'appareil lui-même (cf. art. 6§1). LPG garantit toutes les réparations effectuées par elle sur des appareils LPG® pendant une durée de trois (3) mois à compter de leur date de facturation. Les pièces détachées indispensables à l'utilisation des appareils seront disponibles pendant une période de sept (7) ans après la mise sur le marché de la dernière machine neuve.

6.3. La garantie visée aux §6.1 et/ou §6.2 s'applique sous réserve que (i) l'appareil LPG® soit entretenu et utilisé conformément au Guide d'Utilisation et aux recommandations de LPG et que (ii) les consommables, les tenues de traitement ENDERMOWEAR® LPG, et les pièces détachées soient achetés directement et exclusivement à LPG et/ou auprès de son réseau de distributeurs agréés.

La garantie est exclue et ne couvre pas les dommages causés par (i) la non-observation des règles de raccordement au réseau, d'installation et/ou d'utilisation de l'appareil, (ii) une installation non conforme aux dispositions légales et/ou réglementaires du pays de mise en service ou (iii) une utilisation dépassant le cadre de la qualification/compétence professionnelle ou (iv) une mauvaise utilisation de l'appareil.

Les autres cas d'exclusion de garantie sont listés dans le Guide d'Utilisation de l'Appareil et concernent notamment la modification, de montage d'accessoires ou démontage de l'appareil, toute intervention non prévue à la notice d'utilisation LPG et effectuée sur l'appareil par le Client ou un tiers non-agréé par LPG.

La garantie ne s'applique pas aux fournitures courantes, aux consommables et aux pièces d'usure normale.

6.4. Le Client est responsable de l'utilisation du BIEN et assumera de ce fait l'entière responsabilité de tous dommages, et notamment les dommages causés aux tiers, résultant du non-respect des consignes d'utilisation du BIEN et/ou résultant d'un mauvais usage.

La responsabilité de LPG, toutes causes confondues à l'exception des dommages corporels, est limitée au montant du prix du BIEN défectueux.

En aucune circonstance, LPG ne sera tenue d'indemniser les dommages immatériels ou indirects, notamment tous préjudice commercial ou financier, perte de bénéfice, manque à gagner, atteinte à l'image de marque.

6.5. LPG transfère au Client, qui accepte, les obligations issues de la Directive n°2002/96/CE du 27/1/2003 transposée en droit français, en sa qualité de détenteur d'un appareil qualifié d'équipement électrique et électronique (EEE) au sens de ladite directive. Aussi, conformément à l'article 18 du décret n°2005-829, lorsque l'appareil deviendra un déchet au sens du décret, le Client devra assumer la responsabilité et assurer le financement et l'organisation de l'enlèvement et du traitement des déchets issus dudit appareil selon les modalités spécifiées dans le Guide d'Utilisation de l'appareil. En cas de transfert de l'appareil, le Client devra transmettre les obligations susvisées à l'acquéreur/utilisateur successif. Le non-respect par le Client des obligations ainsi mises à sa charge peut entraîner l'application des sanctions pénales prévues par l'article 25 du décret n°2005-829 à son encontre.

6.6. LPG est immatriculée au registre des producteurs sous le numéro FR002165_05SRUY.

7. REVENTE DES PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG®

7.1. Le Client reconnaît et accepte que les PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® sont complémentaires avec l'utilisation des appareils LPG® de sorte que si le Client venait à ne plus proposer de soins endermologie® à sa clientèle, LPG sera en droit de lui refuser la revente des PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG®.

L'étendue de la gamme à laquelle le Client aura accès est conditionnée par le type de soins endermologie® proposé au sein de son établissement.

7.2. Le Client reconnaît qu'aucune exclusivité, notamment géographique, ne lui est octroyée et s'engage à développer son activité de façon loyale vis-à-vis de LPG et des autres clients en respectant les règles et usages du commerce en vigueur.

7.3 Le Client est informé, que les PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® sont des produits de haute technicité et de haute qualité qui nécessitent des conseils professionnels et s'engage à ce que la revente de ces derniers soit assurée par des personnes suivant régulièrement les formations dispensées par LPG concernant les PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® afin de proposer des conseils personnalisés à chaque consommateur intéressé conformément aux informations et aux recommandations fournies par LPG.

7.4. Le Client se conformera aux recommandations de LPG et vendra les PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® en parfait état, exclusivement sous leur présentation d'origine.

Le Client proposera à la vente les PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® uniquement au détail à des consommateurs finaux et s'assurera que les PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® ne soient jamais vendus ou mis à disposition pour une exploitation professionnelle.

A cet égard, le Client est informé que les produits MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® des gammes « cabine corps » et « cabine visage » sont des produits à usage professionnel uniquement et qu'ils ne peuvent être revendus.

7.5. Le Client exposera et proposera à la vente toutes les références de la/des gammes de PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® à laquelle/auxquelles il aura accès et s'efforcera de maintenir un stock minimum suffisant de chaque référence afin de répondre aux demandes des consommateurs.

Les PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® doivent être mis en valeur et présentés suivant les préconisations de LPG et en faisant usage du matériel de présentation et de communication mis à sa disposition par LPG. Les Cosmétiques ne doivent pas être présentés et/ou mélangés de façon indistincte avec les autres marques que peut commercialiser le Client.

Le matériel de démonstration et le matériel de communication et de présentation seront conservés dans un état général de propreté qui ne nuise pas à l'image de marque des PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® et/ou de LPG.

7.6. Le Client pourra vendre les PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® auprès des consommateurs via son propre site e-commerce (vente en ligne avec livraison à domicile ou web to store) sous réserve que ce mode de distribution permette la vente dans le respect de conditions équivalentes aux conditions de commercialisation, de promotion et de publicité figurant dans les présentes et ce, dans l'intérêt du consommateur.

A ce titre, Le Client s'engage à respecter les dispositions détaillées ci-après.

- Ne pas dénigrer ou présenter de manière dévalorisante la société LPG ou les PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® ;
- Ne pas insérer tout texte à caractère raciste, obscène et, de manière générale, contraire aux bonnes mœurs ;
- N'inscrire aucune allégation qui enfreindrait les dispositions légales en vigueur
- Être conforme à l'ensemble des réglementations applicables notamment à la vente à distance ainsi qu'à la protection des données personnelles
- Les nouveautés produit ne pourront être proposées à la vente en ligne pendant un délai d'un an à compter de leur mise sur le marché par LPG.
- Le site devra fournir des informations exhaustives, en réponse aux questions posées par les internautes sur les caractéristiques, l'utilisation voire les contrindications des PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® .
- Les PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® devront ainsi être accompagnés d'un descriptif complet de leur composition, leurs propriétés et leur mode d'emploi afin de garantir une information suffisante en vue de l'achat de ces Cosmétiques et de leur utilisation.
- Le site proposera une liste de questions/réponses destinées à permettre à l'internaute d'obtenir un premier conseil quant au type de PRODUIT MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® le plus approprié ainsi qu'une incitation à se rendre dans l'établissement du Client pour y rencontrer une esthéticienne qualifiée, chargée de lui conseiller le PRODUIT MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® le mieux adapté à ses besoins
- Le Client s'engage à ne pas satisfaire toute commande de PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® qui serait anormale (en périodicité et/ou en quantité) pour un consommateur final ou qui ne correspondrait pas à la consommation et à l'usage personnel d'un consommateur.

Le Client sera seul responsable (i) de la visibilité de son site sur les différents moteurs de recherche et autres annuaires et (ii) des documents, informations et renseignements mis en ligne.

Sous réserve du respect des dispositions ci-dessus, le Client pourra apposer sur son site la mention de sa qualité de « Revendeur agréé » des PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG®.

8. FORMATIONS

Le Client est informé que l'utilisation des appareils LPG nécessite une formation spécifique préalable dispensée par LPG (la « Formation Initiale ») et s'engage à utiliser les appareils conformément à la formation précitée, au Guide d'Utilisation et/ou aux recommandations de LPG.

Le Client pourra également bénéficier de formations de perfectionnement payantes.

Le Client reconnaît et accepte que les formations dispensées par LPG doivent être effectuées dans un délai de 12 (douze) mois à compter :

- de la date du bon de commande de l'appareil pour la Formation Initiale
- de la date de la commande pour les formations de perfectionnement.

L'inscription aux formations s'effectue par téléphone auprès du service formation de LPG SYSTEMS au 04 75 78 69 00 (numéro non surtaxé), du lundi au vendredi (hors jours fériés) aux heures de bureau.

9. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

9.1. Le Client autorise expressément LPG à collecter des données à caractère personnel le concernant, à savoir ses nom, prénom, image, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone, pour les seuls besoins de son activité. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données, le Client est informé que LPG, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, ayant pour finalité principale la gestion et le traitement des commandes ainsi que des relations commerciales. Les données obligatoires sont indiquées lors de la collecte. En leur absence, la commande du Client ne pourra pas être prise en compte. Ces données sont destinées à LPG qui les conserve pendant la durée de la relation commerciale, et peuvent être retransmises aux sociétés de financement et aux transporteurs partenaires de LPG. Les données pourront également être réutilisées à des fins promotionnelles des BIENS et/ou pour personnaliser les offres

commerciales, optimiser les services et segmenter la clientèle de LPG ; dans ce cadre, LPG utilise des processus automatisés pour analyser les données.

Le Client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, un droit de limitation ou d'opposition au traitement pour motifs légitimes, un droit de définir des directives générales et particulières quant à la gestion post-mortem de ses données, ainsi qu'un droit à la portabilité de ses données. Il peut également s'opposer à tout moment à toute prise de décision automatisée le concernant, demander une intervention humaine dans ces décisions et/ou contester leur bien-fondé.

Le Client peut exercer ses droits en envoyant un courrier à l'adresse électronique dataprivacy@lpgsystems.com ou à l'adresse postale : LPG SYSTEMS, Délégué à la Protection des données, Technoparc de la Plaine, CS90035, 30-35 rue du Docteur Abel, 26902 Valence Cedex 9.

Il peut également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

9.2. Selon les choix du Client, ses données à caractère personnel peuvent faire l'objet de traitements pour d'autres finalités :

* Certains appareils vendus par LPG sont des objets connectés, qui peuvent interagir entre eux en étant reliés à un serveur LPG. A ce titre, LPG est susceptible de collecter des données à caractère personnel sur le Client et les appareils LPG® qu'il utilise, dans les conditions qui sont détaillées dans le Contrat de Licence proposé au Client sur lesdits appareils.

* Le Client peut autoriser LPG à faire figurer ses coordonnées sur ses annuaires de clients professionnels équipés d'appareils LPG® (notamment sur le « Store Locator » de ses sites Internet), en vue de faciliter la recherche par les clients finaux.

* Le Client peut autoriser LPG à lui transmettre des newsletters et/ou des offres commerciales à des fins de prospection, en rapport avec l'activité du Client et les BIENS de LPG.

Le Client peut retirer son consentement et s'opposer à chacune de ces utilisations, à tout moment, en contactant LPG par les moyens détaillés à l'article 9.1. ci-avant.

9.3. Le Client s'engage à respecter les dispositions de la « Loi Informatique et Libertés » modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données ou toute réglementation locale équivalente. Il s'engage notamment à respecter les dispositions légales en vigueur relativement aux obligations lui incombant concernant les données à caractère personnel de ses clients et en particulier, à obtenir leur consentement express avant tout traitement de données qui devra être strictement limité aux besoins de ses activités et à faire bénéficier ces personnes des droits d'information, d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de suppression de leurs données à caractère personnel.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE - COMMUNICATION

10.1. LPG autorise le Client, pendant la durée d'utilisation des appareils, à exploiter les marques déposées et/ou enregistrées et/ou exploitées par LPG relativement aux appareils. Le Client s'engage à utiliser le sigle ® après ces marques à chaque fois qu'il les utilise et ce sur quelque support que ce soit. Dans le cadre de cette exploitation, le Client devra veiller à ne pas créer une quelconque confusion possible entre les appareils LPG® et d'autres produits. De même, le Client s'interdit tout usage de quelque nature que ce soit d'un signe distinctif proche ou comportant des caractères de nature à entraîner une confusion dans l'esprit des tiers, quant à l'origine des produits, tel que l'utilisation dans sa dénomination sociale ou son nom commercial d'une marque appartenant à LPG ou sur laquelle celle-ci dispose de droits, ainsi que tout enregistrement d'un nom de domaine, d'une enseigne, d'une adresse de messagerie, d'un nom/identifiant et nom de page sur tout réseau social, contenant une marque appartenant à LPG ou sur laquelle celle-ci dispose de droits. L'exploitation par le Client des marques de LPG devra être conforme à la réglementation applicable et le Client devra répondre des conséquences de l'usage de signes distinctifs non conformes aux prescriptions légales.

10.2. LPG pourra fournir au Client des supports de communication destinés à être utilisés par lui afin de promouvoir les appareils. Le Client s'engage à exploiter les supports fournis par et de LPG en relation directe avec son activité professionnelle et uniquement pour les appareils. Dans le cas où le Client souhaiterait prendre en charge lui même l'édition d'outils marketing pour la promotion des soins LPG®, LPG pourra fournir au Client les visuels pour les mailings, catalogues et brochures de telle sorte que le Client puisse les faire éditer. Le Client s'engage à faire figurer la mention « © LPG SYSTEMS » sur chaque visuel mis à disposition par LPG.

Le Client s'engage à faire valider en amont par LPG toute communication qu'il créerait ou qu'il souhaiterait diffuser ou publier, y compris via Internet, qui ferait référence directement ou indirectement à LPG, aux appareils et/ou aux marques de LPG. Le Client devra en outre adopter toute mesure nécessaire pour écarter tout risque de confusion de la clientèle entre LPG et ses propres signes distinctifs ou activités. Le Client s'engage à

cesser immédiatement, à première demande écrite de LPG, toute utilisation sur tout support de l'un quelconque des visuels qui lui aura été remis par LPG, quelle qu'en soit la raison, y compris la fin des droits sur une photographie ou une image. Le Client s'engage à utiliser une terminologie conforme aux dispositions légales en vigueur en raison de son activité.

10.3. La présente autorisation d'exploitation des marques et supports de communication LPG cessera avec l'arrêt de l'utilisation des appareils par le Client. LPG se réserve le droit de prendre toute mesure et/ou action contre le Client qui ne respecterait pas les dispositions prévues au présent article.

10.4. Le Client autorise expressément LPG à capter et à exploiter son image le cas échéant en relation avec ses noms et prénoms, en partie ou en totalité, à des fins promotionnelles des BIENS commercialisés par LPG, notamment sur :

- tout support papier en ce compris toute publication périodique ou non, PLV, affiches, articles de presse, plaquettes, brochures et insertions publicitaires,
- tout support en ligne, notamment les sites web de LPG et de ses distributeurs agréés, les réseaux sociaux, tout réseau Intranet ou Extranet,
- tout support numérique (tels que cd-rom, DVD, etc.), audiovisuel, télévisuel, support vidéo

Cette autorisation est donnée à titre gratuit pour le monde entier et restera en vigueur pendant toute la durée de la relation commerciale. Le Client reste toutefois libre de retirer son consentement à l'utilisation de son image à tout moment.

11. DROIT DE RETRACTATION

Le droit de rétractation s'applique uniquement aux Clients agissants en tant que professionnels (i) dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à cinq à la date de signature du contrat, (ii) dont l'objet de celui-ci n'entre pas dans le champ de l'activité principale du Client, et que (iii) ledit contrat a été conclu hors établissement.

Ces trois conditions doivent être remplies pour pouvoir bénéficier du droit de rétractation.

Le cas échéant, le Client pourra exercer son droit dans un délai de quatorze jours (14) calendaires à compter de la conclusion du contrat, et devra notifier à LPG sa décision de rétractation du contrat :

- par lettre recommandée à l'adresse postale : **LPG SYSTEMS, Service Relation Client, Technoparc de la Plaine, CS90035, 30-35 rue du Docteur Abel, 26902 Valence Cedex 9** ou
- par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceclient@lpgsystems.com.

Le Client pourra également utiliser le modèle de formulaire de rétractation joint au contrat (non obligatoire) ou accessible [ici](#).

Passé le délai de rétractation, le Client ne pourra plus exercer son droit.

Dans la mesure où le Bien objet des présentes, aurait été livré avant l'expiration du délai de rétractation, LPG procédera à ses frais à la reprise, dans les locaux du Client lequel devra laisser ledit Bien à la disposition de LPG. Ensuite, le Client sera remboursé de tous les paiements qu'il aura pu verser dans le cadre du contrat, au plus tard quatorze jours à compter du jour de réception de la décision de rétractation du présent contrat. Le remboursement interviendra via le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf si ce dernier convient expressément d'un moyen différent (ce remboursement n'engendrera pas de frais pour le Client).

Ce remboursement pourra être différé jusqu'à ce que le Client accepte que le bien soit retiré dans ses locaux et que LPG ait été effectivement en mesure de procéder à son retrait.

12. REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de différend, le Client et LPG tenteront de le résoudre à l'amiable. A défaut, tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs sera de la compétence des tribunaux de LYON.

MAJ 02/09/2024